

Parmi les nouveaux modèles de poêles de cuisine qui se disputent la faveur des clients en ce moment, un des plus grands favoris c'est le fourneau de cuisine en acier fabriqué par MM. Chapleau & fils, les fabricants de coffreforts bien connus de la rue St Laurent.

Le fourneau est composé à l'intérieur, exclusivement de feuilles d'acier, offrant une solidité supérieure à la fonte, avec une épaisseur beaucoup moindre qui permet à la chaleur de pénétrer beaucoup plus vite dans le four et qui économise, par conséquent, une quantité considérable de combustible.

L'extérieur est en tôle de Russie, qui se nettoie par un simple lavage et économise encore la dépense et le travail de la mine. Deux compartiments clos au dessus du fourneau, permettent de conserver les aliments cuits dans une chaleur suffisante; des tablettes mobiles servent à déposer les ustensiles dont la cuisinière a besoin à chaque instant.

Le fourneau proprement dit a six ouvertures ou ronds; le foyer, placé sur le côté est pourvu d'une grille à bascule dont le nettoyage est on ne peut plus facile, et le cendrier se compose d'un tiroir en tôle, de toute la largeur du foyer, qui se retire par le côté.

MM. G. Chapleau & fils font ce fourneau en plusieurs grandeurs; depuis 3 pieds jusqu'à 9 pieds, ils l'appellent "Séducteur" "Edison" "Stanley" etc. La forme en est élégante les couleurs mates de la tôle étant relevées par de riches ornements de nickel; les qualités intrinsèques et le prix très modéré doivent assurer aux fabricants une vente considérable de ce fourneau pendant la saison.

#### ASSOCIATION DES EPICIERS.

Assemblée générale annuelle tenue le 2 octobre 1890.

M. A. D. Fraser, président, au fauteuil.

Présents: MM. O. Ricard, O. Noël, S. D. Vallières, J. O'Shaughnessy, B. Connaughton, H. Gariépy, S. Demers, Jos. Archambault, L. M. Soucy, Geo. Hayes, H. Viger, W. Corbeil, Jos. Rabeau, Ths. Gauthier, John Johnston, A. Desjardins, Joh Scanlan N. P. Laverty, J. Slaterry, M. Lemieux, Ed. Elliott, M. Scanlan, Z. Gascon.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente a été lu et adopté.

M. James E. Manning, trésorier, présente son rapport qui constate que l'association avait en caisse, à la fin de l'année dernière, \$1,094, et qu'elle a maintenant \$1,099.93 en caisse.

Les auditeurs nommés à la dernière assemblée, MM. S. D. Vallières et Jas. O'Shaughnessy, font rapport qu'ils ont audité les livres, vérifié les pièces de comptabilité et trouvé le tout en bon ordre.

M. Thomas Gauthier propose, secondé par M. John Johnston, que le rapport du trésorier et des auditeurs soit lu et approuvé.—Adopté.

M. le président fait rapport que le pique-nique a rapporté, cette année, un bénéfice net d'environ \$90.

L'ordre du jour "Election des officiers" étant appelé, M. le président nomme MM. H. Viger et John Scanlan scrutateurs.

Et il est procédé à l'élection des officiers, au scrutin secret.

Les scrutateurs déclarent que le vote pour la charge de président a donné le résultat suivant:

Ed. Elliott.....	20 votes
S. Demers.....	1 "
John Johnston.....	2 "
John Robertson.....	2 "

En conséquence, M. le président déclare M. Edward Elliott élu président pour l'exercice qui commence.

Les scrutateurs déclarent que le vote pour la charge de vice-président a donné le résultat suivant:

S. Demers.....	19 votes
O. Ricard.....	4 "
John Robertson.....	2 "

En conséquence, M. le président déclare M. Stanislas Demers élu vice président.

Les scrutateurs déclarent que le vote pour la charge de Secrétaire Honoraire a donné le résultat suivant:

S. D. Vallières.....	9 votes
Thos. Gauthier.....	7 "
A. D. Fraser.....	5 "
W. Corbeil.....	2 "
James O'Shaughnessy.....	2 "

En conséquence, M. le président déclare M. S. D. Vallières élu secrétaire honoraire.

M. James E. Manning, ayant été seul mis en nomination pour la charge de trésorier, M. le président le déclare élu trésorier par acclamation.

Les scrutateurs ayant pris les votes pour les membres du comité, annoncent le résultat suivant:

A. D. Fraser.....	22 votes
Thos. Gauthier.....	22 "
John Scanlan.....	16 "
A. Desjardins.....	13 "
B. Connaughton.....	13 "
James O'Shaughnessy.....	9 "
John Robertson.....	8 "
O. Ricard.....	6 "
W. Corbeil.....	6 "
H. Gariépy.....	5 "
P. Désormiers.....	5 "
John Johnson.....	4 "
M. Colin.....	4 "
J. A. Daoust.....	4 "
P. B. Menard.....	3 "
L. M. Soucy.....	3 "
N. P. Laverty.....	3 "
Z. Gascon.....	2 "
Geo. Hayes.....	1 "
S. Demers.....	1 "

En conséquence, M. le président déclare que MM. A. D. Fraser, T. Gauthier, John Scanlan, André Desjardins, B. Connaughton et J. O'Shaughnessy sont élus membres du comité.

Puis M. A. D. Fraser ayant remercié l'association de la confiance qu'elle lui avait témoignée en l'élevant si souvent aux charges les plus importantes, et les membres du comité de l'aide qu'ils lui avaient donné pour l'accomplissement de ses devoirs, quitta le fauteuil et M. Edward Elliott, président élu, prit la présidence de l'assemblée. M. Elliott exprima en quelques mots son appréciation de l'honneur que l'association lui avait faite en l'élevant président et, avec l'aide des membres du bureau et du comité, se déclara prêt à faire tout son possible pour le bien être et le progrès de l'association.

Puis il fut proposé par M. A. D. Fraser, secondé par M. S. D. Vallières, qu'une somme de \$50. des

fonds de l'association soit placée à la disposition de M. le chef Benoit pour le bénéfice du corps des pompiers de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. A. D. Fraser; secondé par M. Thos. Gauthier, que la somme de \$100 des fonds de l'association soit partagée entre L'Hopital Général de Montréal (Hopital Anglais) et l'Hopital Notre Dame, savoir \$50 à chacun.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. S. D. Vallières, secondé par M. John Johnson:

Que l'Association des Epiciers de Montréal offre ses sincères remerciements à MM. L. Chaput fils & Cie, pour la courtoisie et la cordialité de la réception qu'ils ont faite aux Epiciers de la Nouvelle Angleterre, qui étaient les hôtes de l'Association.—Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Thomas Gauthier, secondé par M. O. Ricard, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge et aux scrutateurs pour le dévouement avec lequel ils ont rempli leurs offices respectifs.—Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. B. Connaughton, secondé par M. A. D. Fraser, que la somme de \$25 soit payée à M. A. Fournier pour le temps qu'il a rempli les fonctions de secrétaire de l'Association.—Adopté à l'unanimité.

Et l'assemblée s'est ajournée.

M. A. D. Fraser a reçu de M. F. Wolferston Thomas la note suivante:

ALEX. D. FRASER,  
Ex-président,

The Molsons Bank,  
Montréal, 8 octobre 1890.

Cher Monsieur,

A vous, et à l'Association des Epiciers, je dois offrir les remerciements sincères du comité de direction pour le don généreux de \$50. fait au profit de l'Hopital Général de Montréal. Bien à vous.

F. WOLFERSTON THOMAS  
Trésorier.

#### LES ASSURANCES ET L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Il paraît que l'association des Assureurs se propose de demander aux compagnies d'électricité de payer les frais d'une inspection spéciale des risques éclairés à l'électricité. Un confrère fait remarquer avec raison que cette demande ne serait pas logique. Les Assureurs disent qu'ils considèrent l'éclairage électrique, lorsqu'il est convenablement installé, comme le système d'éclairage le moins dangereux; cependant ils permettent aux assurés de se servir de gaz, de pétrole ou de benzine, sans inspection spéciale, ou, au moins, sans leur faire payer le coût de cette inspection, tandis qu'ils voudraient faire payer ce coût au système le plus sur.

Ils paient leur propre inspecteur pour toutes les autres classes de risques; pourquoi faire une exception onéreuse au détriment de la meilleure classe? D'ailleurs comment feraient-ils pour diviser équitablement le coût de cette inspection entre les différentes compagnies; et d'ailleurs, où serait la justice de taxer ainsi les compa-

gnies canadiennes tandis que les compagnies étrangères, qui se faufilent partout, ne paieraient pas cette taxe qu'il serait impossible de percevoir d'elles? Le confrère ajoute que, à Toronto, le total des pertes causées par l'éclairage électrique depuis sept ans, atteint la somme de dix piastres, dont deux piastres ont été remboursées par un client honnête parce que les réparations n'avaient coûté que huit piastres; tandis que les pertes causées par les allumettes, le pétrole ou le gaz se montent à des centaines de mille piastres.

Dans la Nouvelle Angleterre, les assurances font une réduction de taux lorsque l'éclairage électrique est seul employé; et il faut espérer que les Assureurs Canadiens, même si les compagnies d'électricité refusent de payer l'inspecteur, ne feront pas payer de prime extra aux bâtisses éclairées à l'électricité.

#### RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

##### DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS

Dame Marie Laforest, épouse de M. Jean Baptiste Magnon, boucher de Montréal.

Dame Adeline Bernard, épouse de M. Joseph Emond, com merçant et cultivateur de Sherbrooke.

##### DIVIDENDES

Dans l'affaire de J. P. Morin de Stanhope; premier et dernier dividende payable à partir du 22 octobre.

Dans l'affaire de M. Antoine Perrotton de Hull; premier et dernier dividende payable à partir du 20 octobre John McD. Hains, curateur.

Dans l'affaire de F. X. Z. Hamelin, de N.D. de Portneuf; second dividende payable à partir du 20 octobre. A. O. Mayrand, curateur.

Dans l'affaire de M. C. N. Falardeau marchand, de l'Ancienne Lorette; second dividende payable à partir du 20 octobre H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de MM. Germain et Payette, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 20 octobre. Chas. Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de M. Engène Corriveau de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 20 octobre. H. A. Bédard, curateur.

##### CURATEURS

M. L. P. Lebel de New Carlisle, a été nommé curateur à la faillite de M. Emile Bécu, de l'An e aux Gascons.

MM. C. Millier et J. J. Giffith, ont été nommés curateurs à la faillite de M. Robert G. Berry.

MM. Kent & Turcotte, ont été nommés curateurs à la faillite de M. Benjamin Lemaire de St Michel de Napierville.

MM. J. A. Nadeau et Joseph Lavoie, ont été nommés curateurs à la faillite de Dame Louis Baril & Cie d'Iberville.

MM. J. N. Fulton et A. Lamarche, ont été nommés curateurs à la faillite de M. Chactos A. Desmarais, restaurateur, de Montréal.

MM. David Seath et Deblois Thibaut ont été nommés curateurs à la faillite de M. Godfroi Bédard.

M. Charles Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de Robert Lanning.

M. Charles Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de David Latour.

##### FAILLITES

Ceux de nos abonnés qui désireraient avoir des informations précises sur les cau-